

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°109/2023: Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard et de la Région Occitanie pour le fonctionnement de la saison culturelle 2024

Stéphanie LAURENT indique que pour la mise en place de la saison culturelle du service spectacles vivants, la Communauté de communes du Piémont Cévenol sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Gard et de la région Occitanie pour l'année 2024.

Pour mémoire, elle rappelle les objectifs poursuivis :

- ✓ Démocratiser l'accès à la culture grâce à la gratuité en proposant une programmation pluridisciplinaire
- ✓ Promouvoir et soutenir la création artistique locale
- ✓ Renforcer et poursuivre le travail de partenariat avec les communes.

Elle précise que la programmation 2024 est en cours d'élaboration et sera arrêtée début décembre sur la base du budget prévisionnel ci-après.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement à hauteur de 8 000 € auprès du Conseil Départemental du Gard et de 2 000€ à la Région Occitanie sur la base du budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	62 500€	CD 30	8 000€
Services extérieurs	6 350€		
Autres services extérieurs	250€	CCPC	97 600€
Charges de personnel/Autres	38 500€	Région OCCITANIE	2 000€
Total	107 600€	Total	107 600€

José MONEL souhaite savoir à quoi correspond la ligne des achats ?

Stéphanie LAURENT indique que la ligne des achats correspond aux prestations spectacles.

Elle indique qu'en 2024, le lancement de la saison culturelle aura lieu à Saint Hippolyte du Fort.

Joël ROUDIL indique que la fermeture de la saison culturelle 2023 a eu lieu sur la commune de Carnas et qu'elle a connu un grand succès avec plus de 80 personnes présentes.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité d'organiser la mise en place de la saison culturelle du service spectacles vivants sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Considérant le budget prévisionnel 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2024 pour la saison culturelle du Piémont Cévenol comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	62 500€	CD 30	8 000€
Services extérieurs	6 350€	CCPC	97 600€
Autres services extérieurs	250€	Région OCCITANIE	2 000€
Charges de personnel/Autres	38 500€		
Total	107 600€	Total	107 600€

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 8 000 €
- de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention d'un montant de 2 000 €
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT
CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :